



# **Charte Éthique de recrutement**

Cabinet AELIOS Recrutement

# Charte Éthique de recrutement

## Cabinet AELIOS Recrutement

### Préambule :

Acteur agissant au cœur de son territoire, le Cabinet Aelios est une entreprise citoyenne qui met éthique et empreinte sociale au premier plan de ses préoccupations/priorités/engagements.

C'est pourquoi nous nous engageons dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle Femmes/Hommes.

Afin d'être alignés sur nos convictions en matière d'équité et d'égalité des chances, nous nous engageons à respecter cette présente charte éthique.

### Principes :

Le Cabinet Aelios s'engage à recruter les candidats uniquement en fonction de leurs compétences.

Le Cabinet Aelios s'engage à refuser les missions de recrutement qui ne respectent pas le principe de non-discrimination.

Toutes les fonctions et les intitulés présents sur les documents du Cabinet Aelios, sur son site internet ainsi que sur ses annonces se déclinent au féminin comme au masculin.

### Le process de recrutement :

Souhaitant agir avec transparence, confiance et confidentialité, le Cabinet Aelios s'engage à respecter les points suivants :

- Les candidats sont informés de la durée du processus de recrutement et de ses étapes, dès le premier entretien téléphonique.
- Une communication de même niveau de qualité, en termes de confiance, de transparence, de confidentialité est de rigueur pour les candidats et pour les entreprises.
- Les candidats sont informés régulièrement de l'évolution de leurs candidatures.
- Une restitution, orale ou écrite, de l'évaluation de leur candidature est apportée aux candidats qui le demandent, conforme à celle communiquée à l'entreprise.
- La relation avec le candidat est empreinte de respect, d'empathie, et exempte de toute forme de discrimination.
- Les candidats sont systématiquement informés du contexte de chaque poste proposé, en mettant en exergue aussi bien les points sur lesquels ils pourront s'appuyer que les points susceptibles de les mettre en difficulté.
- Une réponse est apportée dans les meilleurs délais à l'intégralité des candidatures reçues.

# Charte Éthique de recrutement

## Cabinet AELIOS Recrutement

### **Respect des dispositions légales en matière de non-discrimination :**

Les lois n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations et n° 2008-496 du 27 mai 2008, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, constituent le socle de ce cadre juridique.

Elles définissent limitativement les 25 critères de discrimination qui portent sur : • l'origine, • le handicap, • l'âge, • le sexe, l'égalité entre les femmes et les hommes, • la situation de famille, • la religion, • les activités syndicales, • l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie... • ...ou une nation... • ... ou une race, • l'orientation sexuelle, • l'identité sexuelle (introduit par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ; ce critère vise à protéger les personnes transsexuelles et transgenres), • l'état de grossesse, • l'état de santé, • l'apparence physique, • les opinions politiques, • les mœurs, • le patronyme, • les caractéristiques génétiques, • le lieu de résidence, Perte d'autonomie, Particulière vulnérabilité résultant de la situation économique. Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français. Domiciliation bancaire. Qualité de lanceur d'alerte, qualité de facilitateur d'une alerte ou lien avec un lanceur d'alerte.

(<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>)

### **Cas particulier des personnes en situation de handicap :**

Dans le cadre de sa politique diversité, le Cabinet Aelios peut mettre en avant, à compétences égales, les candidatures de personnes en situation de handicap, afin favoriser leur accès à l'emploi et promouvoir l'intégration des travailleurs handicapés.

### **Conservation informatique des renseignements concernant les candidats :**

Le Cabinet Aelios enregistre pour chaque recrutement les candidatures sur support informatique. Ces enregistrements respectent l'évolution de la réglementation relative à la protection des données personnelles liée à l'entrée en vigueur de Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Conformément à la RGPD, chaque candidat sera informé de la conservation des informations le concernant ainsi que de son droit d'accès et de rectification de ses informations.

- Les données personnelles des candidats sont toujours collectées et traitées sur la base d'une justification particulière.
- Les données personnelles des candidats sont toujours collectées et traitées pour des objectifs déterminés, et ce, dès le début du traitement.
- Seules sont collectées les données personnelles des candidats qui sont strictement nécessaires pour atteindre les objectifs prévus.
- Les données personnelles des candidats sont conservées et traitées d'une manière garantissant leur sécurité et leur confidentialité.